



Prix de la pension !!!!!!!!!

Par **joh1000r**, le **20/09/2008 à 12:20**

Bonjour ma situation actuelle divorcée et seule et 1 enfant de 5 ans. Travaillant à temps partiel , la pension qui est de 153 euro par mois depuis la date du divorce 03/2005 , jamais réévaluée et mon ex mari je suppose touche environ 1500 euro et jamais un coup de téléphone a son fils, me le prend du vendredi 16h30 jusqu'au samedi 16h , jamais pendant les vacances et jamais un WE entier . Merci de me dire si il est dans ses droits

Par **helovisiteur**, le **20/09/2008 à 13:01**

Bonjour,rnrnNotre fille est dans ce cas- là.rnDivorcée, deux enfants, PA versée par le mari .rnLe problème est que malgré une LR/AR, il n'a jamais réévalué la PA depuis 2006 .rnLe père ne prend jamais les enfants, ne leur téléphone jamais, il les a complètement zappés.rnLe Conseil de notre fille, au vu de cette situation, a fait un référé pour demander une augmentation de la PA.rnL'affaire doit avoir lieu ces jours-ci, je vous tiendrai au courant dès que nous aurons une réponse.rnBonne journée quand même !

Par **domi**, le **20/09/2008 à 18:58**

Il vous appartient de saisir le JAF si votre ex mari ne respecte pas le jugement de divorce .Concernant le montant de la pension , il est réévalué chaque année sur l'indice de l'INSEE , à vous d'en faire la demande à votre ex s'il ne le fait pas automatiquement .De plus sachez que le montant de la PA peut être revu à la hausse si vous en faites la demande au JAF, mais le fait que votre ex gagne 1500 euros ne veut pas dire qu'il y aura augmentation .En effet le JAF

tiendra compte également de ses charges ! Domi

Par **JamesEraser**, le **20/09/2008 à 19:37**

[citation]Le père ne prend jamais les enfants, ne leur téléphone jamais, il les a complètement zappés. [/citation]
Et pour compléter la réponse de Domi :
Vous êtes tenue de lui permettre d'exercer ses droits de visite et d'hébergement. En revanche, rien ne l'oblige à le faire s'il s'en désintéresse complètement.
Ne pas prendre ses enfants les WE et vacances prévus n'est pas répréhensible dans notre droit.
Experatoo

Par **joh1000r**, le **21/09/2008 à 10:01**

Bonjour et merci pour vos réponses , mais de combien s'élève l'augmentation de la pension tous les ans ? Et c'est quand même pas normal qu'il ne participe pas aux frais de nounou et de medecin ,ou au habits , même pas un petit cadeau de temps en temps, bref, je suis en 3x8 c'est très dur de gérer ça, merci pour le site qui est très bien !!!!!!!

Par **domi**, le **21/09/2008 à 10:28**

BONJOUR , La pension alimentaire est là pour faire face à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ! Celle ci inclus donc les frais de nounou , les frais d'habillement et de médecin (dont vous êtes de toutes façons remboursée je suppose ..)Quand à l'indice INSEE pour la pension , voyez ce site :
<http://www.service-public.fr/calcul-pension/casA.html>
Domi

Par **helovisiteur**, le **21/09/2008 à 11:06**

Bonjour à tous,
Merci James de prendre part à ce sujet sensible.
Notre fille n'a jamais empêché son ex de voir les enfants. Mais l'ex est trop préoccupé par l'entretien de sa maîtresse et des enfants de celle-ci pour s'occuper des siens.
Je sais qu'il peut ne pas exercer son DVH,et et que ce n'est pas répréhensible .
Je tiens à préciser que ses revenus sont 4 fois supérieurs à ceux de notre fille et c'est la raison aussi pour laquelle son Conseil a demandé une révision de la PA.
Il occupe la maison à titre onéreux, n'a jamais réévalué la PA malgré les demandes réitérées par LR/AR, ce qui prouve sa mauvaise volonté.
A part demander l'intervention d'un huissier, nous ne voyons pas quelle peut être la solution. Mais cela ne ferait qu'envenimer une situation difficile, le divorce était et est toujours très conflictuel, bien qu'il ait été déjà prononcé.
L'ex est très attaché à l'argent, peu lui importe comment vivent ses enfants.
Voilà, je voulais expliciter la situation pour mieux vous faire comprendre l'intervention du Conseil de notre fille.
Je vous souhaite à tous une bonne journée, en vous remerciant
PS:
Un petit coucou à Tisuisse que j'ai connu sur un autre forum(sous un autre pseudo). Je crois que c'est bien lui.
J'espère qu'il me reconnaîtra. Nous avons échangé des mails et il nous a aidés très efficacement dès l'ouverture de la procédure de divorce de notre fille.